



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Var

## DECISION DU MAIRE

### Bail commercial entre le la commune du Val et Le Foyer Ardent

**Le Maire de la Commune de Le Val, Var,**

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 2020-022 du 19 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

CONSIDERANT la nécessité d'établir un bail commercial entre la commune du Val, propriétaire du local commercial et M. Joël ALEXANIAN, entrepreneur individuel,

### DECIDE

Article 1 :

De valider la mise en place d'un bail commercial à usage de savonnerie commerciale consenti par la commune du Val au profit de M. Joël ALEXANIAN dont le siège se situe 2380 route de Bras – 83143 LE VAL.

Article 2 :

Le local commercial est situé sis place des Moulins – 83143 LE VAL, d'une superficie estimée à 30 m<sup>2</sup>, dont le bail est consenti et accepté pour un loyer annuel toutes taxes comprises de 3 600 € soit 300 € mensuel.

Ce loyer sera exceptionnellement réduit de 150 € TTC mensuels les douze premiers mois, puis de 62 € TTC les 60 mois suivants, soit un versement mensuel de :

- Les 12 premiers mois : loyer mensuel de 150 €.
- Les 60 mois suivants : loyer mensuel de 238 €.
- A partir du 73<sup>ème</sup> mois : loyer mensuel de 300 €.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire de la commune.  
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

Fait à LE VAL, le 23 juillet 2025

Le Maire,  
Jérémie GIULIANO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).